

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BOURG EN BRESSE

COMMUNE DE BIRIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNE DE BIRIEUX
SEANCE DU VENDREDI 31 MAI 2024

Délibération N° 20240020

Nombre de Conseillers : 10
En exercice : 10
Présents : 6
Votants : 6

L'an deux mil vingt-quatre et le Vendredi 31 mai à 20h38, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Cyril BAILLET, Maire.

Présents : M. BAILLET, M. BARNONCEL, M. DULONG, M. PELLOUX-PRAYER, Mme GIBRAT, Mme MOREL, M. GUETTY

Excusé : Mme GEORGES (pouvoir M. BAILLET)

Absent : M. THEVENARD, M. CALATAYUD

Secrétaire de séance : M. PELLOUX-PRAYER

Objet : Vote des comptes administratifs 2023

Monsieur le Maire sort de la salle pour laisser la présidence de l'assemblée au premier adjoint, pour le vote des comptes administratifs. Ces comptes sont bien conformes aux comptes de gestion de la trésorière et après présentation au conseil, sont approuvés chacun à leur tour, à l'unanimité des membres présents.

Pour le budget principal, le solde d'exécution est de 79 258,37€ en fonctionnement et de 315 483,05€ en investissement. L'excédent de fonctionnement reporté en ligne 002 sera de 741 369,11€ en fonctionnement et 22 128,92€ en investissement ligne 001.

Concernant le budget principal :

	Dépenses	Recettes	Résultats de l'exercice 2023	Résultats cumulés de l'exercice 2023
Fonctionnement	171 573,12€	250 831,49€	+79 258,37€	741 369,11€
Investissement	15 222,46€	330 705,51€	+315 483,05€	22 128,92€
Résultats	186 795,58€	581 537,00€	+394 741,42€	763 498,03€

Le Conseil municipal, n'émet aucune observation ni remarque particulière à la suite de cet énoncé.

POUR : 6

CONTRE : 0

Absentions : 0

Le Compte Administratif Principal 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Pour le budget assainissement, le solde d'exécution est de -7571,77€ en fonctionnement et de 13 101€ en investissement. L'excédent d'exploitation reporté en ligne 002 sera de 28 093,99€ et en ligne 001 de 67 913,18€

	Dépenses	Recettes	Résultats de l'exercice 2023	Résultats cumulés de l'exercice 2023
Fonctionnement	21 211,30€	13 639,53€	-7 571,77€	28 093,99€
Investissement	0€	13 101,00€	+13 101,00€	67 913,18€
Résultats	21 211,30€	26 740,53€	+5 529,23€	96 007,17€

Le Conseil municipal, n'émet aucune observation ni remarque particulière à la suite de cet énoncé.

POUR : 6

CONTRE : 0

Absentions : 0

Le Compte Administratif Assainissement 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

La délibération est adoptée.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme au registre.

Le Maire, Cyril BAILLET



Signé par : Cyril BAILLET
Date : 06/06/2024
Qualité : Maire

SLO

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BOURG EN BRESSE

COMMUNE DE BIRIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA **COMMUNE DE BIRIEUX**
SEANCE DU VENDREDI 31 MAI 2024

Délibération N° 20240021

Nombre de Conseillers : 10
En exercice : 10
Présents : 7
Votants : 8

L'an deux mil vingt-quatre et le Vendredi 31 mai à 20h38, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Cyril BAILLET, Maire.

Présents : M. BAILLET, M. BARNONCEL, M. DULONG, M. PELLOUX-PRAYER, Mme GIBRAT, Mme MOREL, M. GUETTY

Excusé : Mme GEORGES (pouvoir M. BAILLET)

Absent : M. THEVENARD, M. CALATAYUD

Secrétaire de séance : M. PELLOUX-PRAYER

Objet : Affectation du résultat

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement est excédentaire.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter 22 128.92€ au compte 001 en investissement du budget principal. L'excédent de fonctionnement reporté en ligne 002 sera de 741 369.11€.

POUR : 8

CONTRE : 0

Absentions : 0

L'affectation du résultat est approuvée à l'unanimité de ses membres présents ou représentés.

La délibération est adoptée.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre.

Le Maire,
Cyril BAILLET



DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BOURG EN BRESSE

COMMUNE DE BIRIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNE DE BIRIEUX
SEANCE DU VENDREDI 31 MAI 2024

Délibération N° 20240022

Nombre de Conseillers : 10
En exercice : 10
Présents : 7
Votants : 8

L'an deux mil vingt-quatre et le Vendredi 31 mai à 20h38, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Cyril BAILLET, Maire.

Présents : M. BAILLET, M. BARNONCEL, M. DULONG, M. PELLOUX-PRAYER, Mme GIBRAT, Mme MOREL, M. GUETTY**Excusé** : Mme GEORGES (pouvoir M. BAILLET)**Absent** : M. THEVENARD, M. CALATAYUD**Secrétaire de séance** : M. PELLOUX-PRAYER**Objet : Adressage - devis pour les plaques de rue**

Il est demandé au Conseil de statuer sur le modèle de plaques indicatives pour l'adressage de la commune ainsi que les modalités d'affichage des numéros de chaque habitation.

Tout d'abord, Monsieur le maire demande au Conseil de voter la prise en charge des numéros de chaque habitation par la commune : **POUR : 6** **CONTRE : 0****Absentions : 2**

Trois entreprises ont été contacté pour établir les devis pour les plaques de rue et les numéros des maisons. L'ensemble des fournisseurs ont été sollicités pour l'achat de 29 plaques de rue, avec poteaux et bride d'accroche en matière Alu et émail ainsi que 94 plaques de numéros de maison. La commission adressage souhaite présenter uniquement les devis concernant les plaques émaillées. A savoir également, qu'après avoir fait le tour de l'ensemble de la commune, nous n'aurons pas besoin de l'ensemble des poteaux et bride d'accroche. Le montant des devis sera donc revu à la baisse.

Après discussion, le conseil municipal souhaite choisir le même fournisseur pour l'achat des plaques de rue et des plaques de numéro des maisons. **Présentation des devis :**

Fournisseur	Plaque de rue et n° de maison en émail
ADEQUAT achat public	4 910,40€TTC
CHALLENGER	4 696,80€TTC
DISCOUNT COLLECTIVITES	4 868,16€TTC

Après délibération, le montant maximum du devis choisi par le Conseil Municipal est de 4 910,40€TTC. Le maire se charge de réactualiser les devis et de choisir le fournisseur qui pourra nous livrer le plus rapidement possible.

Enfin, concernant le choix de la couleur de fond des plaques de rue, la commission soumet le choix entre un fond bleu ou beige. -Fond bleu - **POUR : 2** **CONTRE : 0** **Absentions : 0**-Fond beige - **POUR : 6** **CONTRE : 0** **Absentions : 0**Après délibération, le Conseil Municipal décide à 6 voix **POUR** de choisir le fond beige.

La délibération est adoptée.

Fait et délibéré, les jours, mois et an suscrits.
Pour extrait conforme au registre.
Le Maire, Cyril BAILLETSigné par : Cyril BAILLET
Date : 06/06/2024
Qualité : Maire

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BOURG EN BRESSE

COMMUNE DE BIRIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNE DE BIRIEUX
SEANCE DU VENDREDI 31 MAI 2024

Délibération N° 20240023

Nombre de Conseillers : 10
En exercice : 10
Présents : 7
Votants : 8

L'an deux mil vingt-quatre et le Vendredi 31 mai à 20h38, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Cyril BAILLET, Maire.

Présents : M. BAILLET, M. BARNONCEL, M. DULONG, M. PELLOUX-PRAYER, Mme GIBRAT, Mme MOREL, M. GUETTY

Excusé : Mme GEORGES (pouvoir M. BAILLET)

Absent : M. THEVENARD, M. CALATAYUD

Secrétaire de séance : M. PELLOUX-PRAYER

Objet : Prime pouvoir d'achat des agents

Le ministre de la transformation et de la fonction publique a annoncé le 12 juin 2023, la création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour soutenir le pouvoir d'achat des agents des trois fonctions publiques dont la rémunération mensuelle brute n'excède pas 3 250€. Le décret n°2023-1006 du 31/10/2023 précise les modalités de mise en œuvre de cette prime dans la fonction publique territoriale. Le versement de cette prime n'est pas obligatoire dans la fonction publique territoriale. L'organe délibérant détermine le versement de cette prime aux agents de la commune et fixe le montant dans la limite du plafond prévu pour chaque niveau de rémunération selon le barème suivant :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant maximum de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	800 €

Le montant versé fait l'objet d'une proratisation en fonction de la quotité de travail de l'agent ainsi que de sa durée d'emploi sur la période de référence. Pour un 20 heures par semaine, sur la période de référence, le montant maximum de la prime de pouvoir d'achat serait de 457,14 €. Mme GIRY est en poste depuis le 01/06/2022, Mme LAURENT est arrivée le 11/10/2022.

Monsieur le maire propose à l'assemblée délibérante de verser cette prime aux deux agents de la commune, Nathalie LAURENT agent communale et Nelly GIRY secrétaire de mairie :

Approuvé à l'UNANIMITE

Après délibération du Conseil Municipal, le montant attribué à Mme GIRY sera de 457,14€ et pour Mme LAURENT de 400€.

Approuvé à l'UNANIMITE

La délibération est adoptée.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre.

Le Maire,

Cyril BAILLET



Signé par : Cyril BAILLET
Date : 06/06/2024
Qualité : Maire

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BOURG EN BRESSE

COMMUNE DE BIRIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNE DE BIRIEUX
SEANCE DU VENDREDI 31 MAI 2024

Délibération N° 20240024

Nombre de Conseillers : 10
En exercice : 10
Présents : 7
Votants : 8

L'an deux mil vingt-quatre et le Vendredi 31 mai à 20h38, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Cyril BAILLET, Maire.

Présents : M. BAILLET, M. BARNONCEL, M. DULONG, M. PELLOUX-PRAYER, Mme GIBRAT, Mme MOREL, M. GUETTY

Excusé : Mme GEORGES (pouvoir M. BAILLET)

Absent : M. THEVENARD, M. CALATAYUD

Secrétaire de séance : M. PELLOUX-PRAYER

Objet : Renouvellement convention SACPA – CLARA 2024

Monsieur le Maire informe les membres du conseil du renouvellement du contrat de prestations de fourrière animale pour 2024 avec le Groupe SACPA.

Dans ce cadre-là et suite à la délibération de 2023, la convention CLARA doit être renouvelée au titre de l'année 2024. La fondation s'engage à facturer le service rendu au tarif suivant : 100€ par chat capturé (male) et 130€ pour les femelles.

Le conseil délibère sur le renouvellement ou non de cette convention pour 2024.

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 1

La convention CLARA est renouvelée pour l'année 2024.

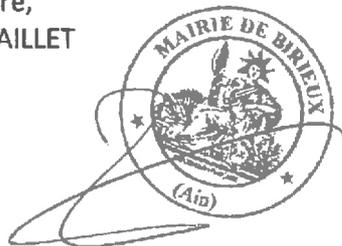
La délibération est adoptée.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme au registre.

Le Maire,

Cyril BAILLET



DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BOURG EN BRESSE

COMMUNE DE BIRIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA **COMMUNE DE BIRIEUX**
SEANCE DU VENDREDI 31 MAI 2024

Délibération N° 20240025

Nombre de Conseillers : 10
En exercice : 10
Présents : 7
Votants : 8

L'an deux mil vingt-quatre et le Vendredi 31 mai à 20h38, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Cyril BAILLET, Maire.

Présents : M. BAILLET, M. BARNONCEL, M. DULONG, M. PELLOUX-PRAYER, Mme GIBRAT, Mme MOREL, M. GUETTY

Excusé : Mme GEORGES (pouvoir M. BAILLET)

Absent : M. THEVENARD, M. CALATAYUD

Secrétaire de séance : M. PELLOUX-PRAYER

Objet : MJC - participation aux frais (centre social Colibri) et renouvellement par tacite reconduction

Suite à la réception d'une facture pour l'aide aux familles de 3€ par journée pour les enfants domiciliés sur la commune de Birieux et fréquentant le centre de loisirs lors des vacances scolaires, aucune convention n'a été établie avec la MJC.

Monsieur le Maire demande au conseil de maintenir sa participation à la MJC comme les années antérieures et de renouveler cette participation par tacite reconduction. Pour annuler cette participation le conseil devra voter une délibération spécifique.

Le Conseil décide de maintenir sa participation à la MJC pour les vacances 2024 et de renouveler cette participation par tacite reconduction. Son montant sera donc de 3€ par jour et par enfant, pendant les vacances scolaires, avec un maximum de 20 jours par enfant.

Cette déduction est effectuée directement par la MJC.

Approuvé à l'UNANIMITE

La délibération est adoptée.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme au registre

Le Maire, Cyril BAILLET



Signé par : Cyril BAILLET
Date : 06/06/2024
Qualité : Maire

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BOURG EN BRESSE

COMMUNE DE BIRIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNE DE BIRIEUX
SEANCE DU VENDREDI 31 MAI 2024

Délibération N° 20240026

Nombre de Conseillers : 10
En exercice : 10
Présents : 7
Votants : 8

L'an deux mil vingt-quatre et le Vendredi 31 mai à 20h38, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Cyril BAILLET, Maire.

Présents : M. BAILLET, M. BARNONCEL, M. DULONG, M. PELLOUX-PRAYER, Mme GIBRAT, Mme MOREL, M. GUETTY

Excusé : Mme GEORGES (pouvoir M. BAILLET)

Absent : M. THEVENARD, M. CALATAYUD

Secrétaire de séance : M. PELLOUX-PRAYER

Objet : Eglise : pour réalisation de travaux demande de subvention CC DOMBES

Nous avons reçu les devis de réfection de la toiture et du plafond de la sacristie. Cette dépense, bien que nécessaire pour la préservation de notre patrimoine communal, reste onéreuse.

C'est pourquoi, Monsieur le maire propose au conseil municipal de solliciter le fond de concours Patrimoine de la CC DOMBES. En effet, après consultation de la CC DOMBES notre projet entre dans la catégorie des travaux éligibles : travaux d'entretien et de réparation d'un monument historique.

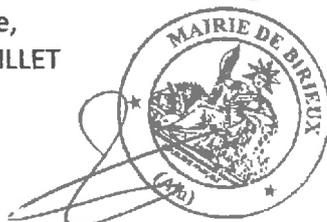
Le budget estimé est de : 6 529.54€ttc pour la toiture, 1 719€ttc pour la réfection du plafond de la sacristie et 13 068€ ttc pour le traitement des pigeons, soit un total de 21 316,54€ttc. La commune souhaite demander une aide de 6 394.96€ttc soit 30%.

Après délibération, le conseil municipal souhaite solliciter le fonds de concours patrimoine pour les travaux de réfection de la toiture et du plafond de la sacristie ainsi que le traitement des pigeons dans le clocher et donne tout pouvoir au Maire, Cyril BAILLET, dans le cadre de cette opération pour négocier et signer tous documents relatifs à cette opération.

La délibération est adoptée.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre.

Le Maire,
Cyril BAILLET



Signé par : Cyril BAILLET
Date : 06/06/2024
Qualité : Maire

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BOURG EN BRESSE

COMMUNE DE BIRIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA **COMMUNE DE BIRIEUX**
SEANCE DU VENDREDI 31 MAI 2024

Délibération N° 20240027

Nombre de Conseillers : 10
En exercice : 10
Présents : 7
Votants : 8

L'an deux mil vingt-quatre et le Vendredi 31 mai à 20h38, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Cyril BAILLET, Maire.

Présents : M. BAILLET, M. BARNONCEL, M. DULONG, M. PELLOUX-PRAYER, Mme GIBRAT, Mme MOREL, M. GUETTY

Excusé : Mme GEORGES (pouvoir M. BAILLET)

Absent : M. THEVENARD, M. CALATAYUD

Secrétaire de séance : M. PELLOUX-PRAYER

Objet : Eglise_choix d'un devis pour réalisation d'une main-courante sur l'escalier

Suite à la démarche de mise en accessibilité de l'église, nous devons réaliser une main-courante de chaque côté de l'escalier d'entrée.

Monsieur le maire présente les 2 devis reçus :

SARL SERRU PROMETAL	2 main-courantes moulurées soudée sur poteaux carré (2 poteaux par rampe) fixation sur platines avec chevillage inox – sablage, polyzinc + epoxy RAL 9005 noir satiné	2226€TTC
DUPRE	2 main-courantes droites sur 3 poteaux carrés – RAL 9005 Mat fine texture	2166€TTC

Le montant du devis choisi pourra être ré-évalué compte tenu de l'évolution des prix des matières premières.

Après délibération, le conseil choisit le devis de la SARL SERRU PROMETAL.

Approuvé à l'**UNANIMITE**

La délibération est adoptée.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre.
Le Maire, Cyril BAILLET



Signé par : Cyril BAILLET
Date : 06/06/2024
Qualité : Maire

DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BOURG EN BRESSE

COMMUNE DE BIRIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNE DE BIRIEUX
SEANCE DU VENDREDI 31 MAI 2024

Délibération N° 20240028

Nombre de Conseillers : 10
En exercice : 10
Présents : 7
Votants : 8

L'an deux mil vingt-quatre et le Vendredi 31 mai à 20h38, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Cyril BAILLET, Maire.

Présents : M. BAILLET, M. BARNONCEL, M. DULONG, M. PELLOUX-PRAYER, Mme GIBRAT, Mme MOREL, M. GUETTY

Excusé : Mme GEORGES (pouvoir M. BAILLET)

Absent : M. THEVENARD, M. CALATAYUD

Secrétaire de séance : M. PELLOUX-PRAYER

Objet : MBI_renouvellement du parc informatique de la mairie

Monsieur le maire explique au conseil que nous sommes arrivé au terme du contrat de location du matériel informatique. La société MBI nous a proposé 2 devis pour le PC de la secrétaire et 2 devis pour le PC portable de monsieur le Maire.

Monsieur le maire présente le comparatif suivant :

	Location sur 3 ans	Achat	Contrat premium
PC fixe	76€ht/mois soit 2736€ht = 3283,20€ttc	2844€ttc	Assistance 340€ht/an
PC portable	74€ht/mois soit 2664€ht =3196,80€ttc	2748,01€ttc	Assistance 340€ht/an

Après délibération, le Conseil Municipal décide de reprendre le contrat de location sur 3 ans pour le PC fixe.

Pour le PC portable, le conseil demande des précisions pour un possible rachat du matériel actuel auprès de GRENKE, organisme de financement.

La délibération est adoptée.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre.

Le Maire,
Cyril BAILLET



DEPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT DE BOURG EN BRESSE

COMMUNE DE BIRIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNE DE BIRIEUX

Délibération N° 20240029

Nombre de Conseillers : 10

En exercice : 10

Présents : 7

Votants : 8

L'an deux mil vingt-quatre et le Vendredi 31 mai à 20h38, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Cyril BAILLET, Maire.

Présents : M. BAILLET, M. BARNONCEL, M. DULONG, M. PELLOUX-PRAYER, Mme GIBRAT, Mme MOREL, M. GUETTY

Excusé : Mme GEORGES (pouvoir M. BAILLET)

Absent : M. THEVENARD, M. CALATAYUD

Secrétaire de séance : M. PELLOUX-PRAYER

Approbation de l'avenant n°1 à la convention communale pour l'autorisation des demandes d'autorisation d'urbanisme et actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol, à la suite de l'avenant n°5 à la convention constitutive du service ADS Unifié

Vu la convention constitutive du service ADS Unifié signée le 4 novembre 2014 entre les Communautés de Communes Centre Dombes, Chalaronne Centre, du Canton de Chalamont et Dombes Saône Vallée, actualisée par 5 avenants.

Vu la convention communale en vigueur signée entre la Commune et la Communauté de Communes de la Dombes, le 19/11/2021.

Vu l'avenant n°5 à la convention constitutive du service ADS Unifié entre les Communautés de Communes de la Dombes et Dombes Saône Vallée signé le 2 avril 2024, proposant aux Communes membres de **nouvelles prestations** en lien avec l'autorisation du droit des sols afin de répondre aux mieux à leurs besoins selon la tarification définie à l'article 3- Dispositions financières :

PRESTATIONS	TARIFS
Etude des avant-projets en Mairie	250,00 € la demi-journée /agent (déplacement compris)
Interprétation réglementaire de certains points du PLU	250,00 € la demi-journée /agent (déplacement compris)
Participation aux réunions de travail en Mairie sur le volet réglementaire des modification ou révision de PLU et des OAP	80,00 € / heure (déplacement compris)

Envoyé en préfecture le 06/06/2024

Reçu en préfecture le 06/06/2024

Publié le

ID : 001-210100459-20240531-20240029-DE

SLOW

Soutien en cas d'absence des agents communaux et renfort d'urgence aux agents chargés de l'urbanisme pour la gestion administrative des autorisations d'urbanisme (hors période de congés annuels d'été)	250,00 € la demi-journée/agent (déplacement compris)
Expertise sur le montage des dossiers d'urbanisme et sur l'étude de faisabilité des projets lors de plage horaire en mairie ouverte au public, sur rendez-vous, par demi-journées	250,00 € la demi-journée/agent (déplacement compris)
Réunion d'information sur le droit de l'urbanisme par groupe de 5 à 10 personnes	80,00€ la demi-journée/participant

La convention communale en vigueur doit faire l'objet d'un avenant n°1 pour permettre à la Commune de bénéficier des nouvelles prestations définies par l'avenant n°5 à la convention constitutive du service ADS Unifié.

Madame/Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les nouvelles prestations définies par l'avenant n°5 à la convention constitutive du service ADS Unifié ainsi que les modalités financières correspondantes, et propose au Conseil municipal d'approuver l'avenant n°1 à la convention communale afin de bénéficier de ces prestations.

Pour : 4

Contre : 0

Abstention : 4

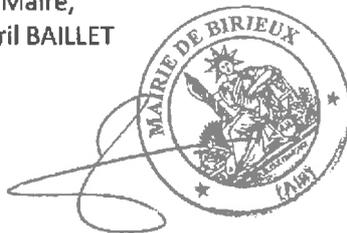
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal par 4 Voix décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention communale avec la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée, jointe à la présente délibération, afin de pouvoir bénéficier des nouvelles prestations en lien avec l'autorisation du droit des sols définies dans l'avenant n°5 à la convention constitutive du service ADS Unifié.

La délibération est adoptée.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre.

Le Maire,
Cyril BAILLET



Signé par : Cyril BAILLET
Date : 06/06/2024
Qualité : Maire